



COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESS RELEASE

N° xxx/2018

Lomé, le 1^{er} août 2018

MUHAMMADU BUHARI SUCCEDE A FAURE GNASSINGBE A LA TETE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE LA CEDEAO

Le président nigérian, Muhammadu Buhari, a été élu par ses pairs ouest-africains pour présider, pour un an, aux destinées de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), en remplacement du président togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a passé près de quatorze mois à la tête de l'organisation régionale.

Telle est l'une des décisions de la 53^{ème} session ordinaire de ladite Conférence tenue le lundi 31 juillet 2018, à Lomé, au Togo, en présence de 12 des 15 chefs d'Etat que compte la Cedeao. Seuls les présidents béninois, Patrice Talon, malien, Ibrahim Boubacar Kéïta, et libérien, George Manneh Weah, n'ont pas fait le déplacement.

Outre l'élection de Muhammadu Buhari, les dirigeants ouest-africains ont décidé de tenir leur 54^{ème} session ordinaire, en décembre 2018, Abuja, au Nigeria.

Les autres décisions du sommet portent sur la libre circulation des personnes et des biens, les accords de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne (APE), la réforme institutionnelle de la Cedeao, les défis sécuritaires dans l'espace communautaire, et la création de l'union monétaire.

Concernant la création de cette union, la Conférence a exhorté les Etats membres à poursuivre la mise en œuvre de politiques économiques vertueuses afin de respecter les critères de convergence relatifs à la création de la monnaie unique de la Cedeao.

S'agissant de la libre circulation des personnes et des biens, les chefs d'Etat ont demandé à la Commission de prendre des initiatives visant à réduire les entraves aux déplacements des citoyens ouest-africains, et d'en faire rapport aux autorités politiques des Etats membres concernés.

A propos des APE, la réunion de Lomé a noté que la non signature de l'APE régional par l'ensemble des Etats membres et la mise en œuvre des APE intérimaires posent des défis importants au processus d'intégration régionale. Pour ce faire, elle a lancé un appel aux partenaires européens visant à plus de flexibilité sur la question des APE, notamment sur le calendrier de la mise en œuvre des APE intérimaires.

Pour ce qui est de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), la rencontre s'est félicitée de son lancement, et a pris note de la signature de l'Accord par plusieurs pays africains. Elle a invité à cet effet les Etats membres qui ne l'ont pas encore signé à accélérer le processus de leur adhésion.

Elle a instruit la Commission d'assister les Etats membres en vue de dégager une position régionale sur les questions en suspens, particulièrement les concessions tarifaires, les engagements spécifiques en matière de services et de règles d'origine.

Sur un autre plan, la Conférence s'est félicitée des mesures de mobilisation urgente de la Réserve régionale de sécurité alimentaire, et a appelé les Etats membres bénéficiaires à honorer leur engagement de reconstitution du stock mobilisé.

Toujours dans le domaine agricole, le sommet a exprimé sa préoccupation face à la multiplication des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs du fait de la transhumance, et condamné fermement les nombreuses pertes en vies humaines liées à ces conflits et la stigmatisation de catégories spécifiques de la population.

Au plan sécuritaire, la Conférence a réitéré sa condamnation des attaques terroristes dans la région, et exprimé sa solidarité aux pays affectés. Elle a réaffirmé sa détermination à lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Elle a salué l'engagement des pays membres de la Force multinationale mixte du bassin du Lac Tchad et de la Force conjointe du G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme. Elle a demandé aux Etats membres d'apporter un soutien matériel, financier et technique aux forces armées des Etats membres engagées dans la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad et au Sahel.

La Conférence s'est félicitée de la tenue, le 30 juillet 2018, à Lomé, au Togo, du sommet conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao et de la CEEAC. Elle a exhorté les Etats membres et la Commission de la Cedeao à mettre en œuvre les décisions contenues dans la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre l'extrémisme violent adoptée par le sommet conjoint.

En Guinée-Bissau, le sommet a loué les progrès notables enregistrés dans la résolution de la crise politique, et décidé de lever les sanctions prises à l'encontre de certains acteurs politiques de ce pays. Les chefs d'Etat ont, par ailleurs, encouragé les acteurs politiques bissau-guinéens et la société civile à respecter la date du 18 novembre 2018 pour la tenue des élections législatives.

Concernant la Gambie, les chefs d'Etat ont salué l'évolution positive de la situation politique marquée par la tenue, avec succès, des élections locales le 12 mai 2018.

S'agissant du Mali, ils ont félicité l'ensemble des partis politiques pour le déroulement pacifique du processus électoral du 29 juillet 2018, et appelé les acteurs politiques à observer une attitude républicaine et au respect des résultats issus du scrutin.

A propos du Togo, le sommet a condamné tout recours à la violence, et appelé les acteurs politiques de même que la société civile à s'abstenir d'actes et de propos pouvant alimenter de nouvelles tensions et de compromettre les efforts en cours.

Il a invité le gouvernement et les acteurs politiques à œuvrer en vue de l'adoption des réformes constitutionnelles en prenant en compte, entre autres, le mode de scrutin à deux tours pour l'élection présidentielle, la limitation à deux, du nombre de mandats présidentiels, la recomposition de la Cour constitutionnelle pour notamment revoir sa composition et limiter le nombre de mandat de ses membres, ainsi que le renforcement du processus électoral.

La Conférence a recommandé l'adoption de ces réformes par la voie parlementaire en vue d'accélérer le processus de leur mise en œuvre ; où le cas échéant, par des consultations électorales.